



DEFENSE DES PROFESSIONNELS

(artisans, commerçants, professions libérales...)

ET

DES ASSOCIATIONS

32, rue de la Marbaudais - 35700 RENNES

Tél - fax: 02 99 51 87 48

E-mail: apacdef@orange.fr

L'APAC conseille et accompagne les dirigeants de petites & moyennes structures :

- Professionnels

(artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales...) & ex-professionnels

- Associations

Ces dirigeants ont peu de temps disponible pour rechercher les informations et effectuer les interventions nécessaires à la bonne conduite de leurs activités.

LES INTERVENTIONS DE L'APAC

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Action en amont : la prévention

L'APAC apporte des informations et conseils de base au niveau juridique, commercial, fiscal, ... qui permettent aux adhérents de mieux organiser leurs activités et d'anticiper les risques éventuels.

Action en situation d'urgence

Des professionnels et dirigeants d'associations font appel à l'APAC lorsqu'ils sont en situation d'urgence.

Le conseiller APAC prend le temps d'une écoute personnalisée.

Il analyse la situation avec l'adhérent, puis porte un diagnostic et enfin propose une solution.

Action sur la durée : l'accompagnement des démarches

Le conseiller APAC intervient sur le terrain, aux côtés du professionnel ou du dirigeant d'association dans les négociations auprès de l'URSSAF, l'ASSEDIC, des caisses de retraite, administrations, tribunaux de commerce, fournisseurs ou clients...

L'APAC fournit des informations et conseils de base :

- Dans divers domaines : Juridique, commercial, fiscal...
- A titre gratuit, au téléphone

DEFENSE DANS DIVERS LITIGES , PAR LA MEDIATION *

- ✓ Arnaque aux annuaires
- ✓ Mauvais service rendu par des opérateurs INTERNET : important délai d'attente pour la mise en service, dysfonctionnement...
- ✓ Négociation avec les banques : découverts, frais bancaires, prêts, cautions...
- ✓ Litige avec l'URSSAF, l'ASSEDIC, les caisses de retraite et les administrations (impôts...)
- ✓ Litige avec un fournisseur : problème de commande, retard de livraison, malfaçon...
- ✓ Bail commercial : renouvellement, paiement du loyer, indices, charges, travaux...
- ✓ Litige au sein de l'association : Conseil d'Administration-salariés...
- ✓ Autres litiges.

* Service réservé aux adhérents

***Chaque situation est exceptionnelle
la solution doit être adaptée.***

L'APAC est reconnue et soutenue financièrement par :

- **La Ville de RENNES**
- **La Communauté d'Agglomération RENNES METROPOLE**

APAC

HEURES D'ACCUEIL (TELEPHONIQUE OU RENDEZ-VOUS)

Lundi - Mardi - Jeudi

10 h 00 à 12 h 00
14 h 00 à 18 h 00

Mercredi

9 h 30 à 11h 30

Vendredi

10 h 00 à 12 h 00
14 h 00 à 16 h 00

CONDITIONS D'ADHESION ANNUELLE (de date à date)

- Adhésion 1ère année : 150 € - 2ème année et suivantes: 100 €

Association Loi 1901 (à but non lucratif) enregistrée en Préfecture
sous le N° 17314 - Siren 418 365 334 - APE 913 E
Organisme de médiation, fondé en 1998